

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE POUILLY-EN-AUXOIS/BLIGNY-SUR-OUCHE**  
**Maison de Pays – Le Seuil – 21320 POUILLY EN AUXOIS**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE n°11 DU 5 OCTOBRE 2017**

Nombre de membres  
 • afférents au Conseil : 62  
 • en exercice : 62  
 • présents : 52  
 • procuration : 4

Convocation du 29 septembre 2017  
 Affichage du 12 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept et le cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Mont-Saint-Jean salle de la Mairie, sous la présidence de monsieur Yves COURTOT.

Présents :

COMMUNE	TITULAIRE		SUPPLEANT	PROCURATION donnée à
ANTHEUIL	SEGUIN Martine	P		
ARCONCEY	MILLANVOYE Pierre	P		
AUBAINE	FEBVRE Monique	P		
AUXANT	GIBOULOT Jean-Paul	P		
BELLENOT-SOUS-POUILLY	MERCEY Guy	P		
BESSEY-EN-CHAUME	PIERROT Gérard	P		
BESSEY-LA-COUR	LIEBAULT Jean-Pierre	P		
BEUREY-BAUGUAY	LAJEANNE Jacques	P		
BLANCEY	GAILLOT Franck	P		
BLIGNY-SUR-OUCHE	MYOTTE Denis	P		
BLIGNY-SUR-OUCHE	LACROIX Jean-François	P		
BLIGNY-SUR-OUCHE	FAVELIER Marie-Odile	P		
BLIGNY-SUR-OUCHE	MANTEL Denis	P		
BLIGNY-SUR-OUCHE	FLEUROT Jean-Luc	P		
BOUHEY	SEGUIN Patrick	P		
CHAILLY-s/ARMANCON	LEVY Didier	P		
CHATEAUNEUF	MAURICE Jean-Paul	R		COURTOT Yves
CHATELLENOT		R	TAINTURIER Chantal	
CHAUDENAY-LA-VILLE	HUMBERT Bernard	P		
CHAUDENAY-LE-CHÂTEAU	ROYER Yannick	A		
CHAZILLY	DESSEREY Charles	P		
CIVRY-EN-MONTAGNE	LUCOTTE Marcel	P		
COLOMBIER	BROCARD J.-Edouard	P		
COMMARIN	RAFFEAU Michel	P		
CREANCEY	CHAPOTOT Jocelyn	P		
CREANCEY	GIRARD François	R		CHAPOTOT Jocelyn
CREANCEY	LUCOTTE Jean-Marc	A		
CRUGEY	BIENFAIT Viviane	AE		
CUSSY-LA-COLONNE	TERRAND Nathalie	A		
ECUTIGNY	CHODRON DE COURCEL Marie	P		

EGUILLY	FAIVRET Jean-Marie	P		
ESSEY	CASAMAYOR Monique	P		
LA BUSSIÈRE-SUR-OUCHÉ	MIGNOT <i>Éric</i>	A		
LUSIGNY-SUR-OUCHÉ	BERAUD <i>Éric</i>	P		
MACONGE	SOUVERAIN Philippe	P		
MARCILLY-OGNY	CHAMPRENAULT François	P		
MARTROIS	JONDOT Geneviève	P		
MEILLY-SUR-ROUVRES	THOMAS Joël	P		
MONTCEAU-ECHARNANT	JANISZEWSKI Pascal	P		
MONT-SAINT-JEAN	MERCUZOT Patrick	P		
PAINBLANC	BARBIER Jean-Luc	P		
POUILLY-EN-AUXOIS	MILLOIR Bernard	P		
POUILLY-EN-AUXOIS	GARNIER Monique	P		
POUILLY-EN-AUXOIS	PIESVAUX <i>Éric</i>	P		
POUILLY-EN-AUXOIS	BASSARD <i>Karine</i>	R		<i>RADIGON Annick</i>
POUILLY-EN-AUXOIS	DESSEREE René	P		
POUILLY-EN-AUXOIS	COURTOT Yves	P		
POUILLY-EN-AUXOIS	CUROT Gérard	P		
POUILLY-EN-AUXOIS	HENNEAU Annie	P		
POUILLY-EN-AUXOIS	RADIGON Annick	P		
POUILLY-EN-AUXOIS	ROUX <i>Stéphane</i>	R		<i>GARNIER Monique</i>
ROUVRES-SOUS-MEILLY	DEGOUVE M-Bernadette	P		
SAINTE-SABINE	TODESCO Colette	P		
SAUSSEY	DEVELLE Hubert	P		
SEMAREY	BAUDOT Gérard	P		
THOISY-LE-DESERT	RENARD <i>André</i>	AE		
THOMIREY	FICHOT Denis	P		
THOREY-SUR-OUCHÉ	DUCRET-LAMALLE Danièle	P		
VANDENESSE-EN-AUXOIS	POILLOT <i>Michel</i>	R	<i>COL Camille</i>	
VEILLY	BARBIER Daniel	P		
VEUVEY-SUR-OUCHÉ	FLAMAND Etienne	P		
VIC-DES-PRES	PETION Bernard	P		
62 sièges	50		2	4

A = Absence

AE = Absence excusée

R = Représenté

P = Présent

Secrétaire de séance : Geneviève JONDOT

Monsieur MERCUZOT, maire de Mont-Saint-Jean ayant présenté la commune, la séance ouverte, le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité,

Le conseil communautaire entend l'exposé de M. GAUTHIOT, technicien de rivière au sein du syndicat du Bassin du Serein.

## **MEMBRE DU CONSEIL, INSTALLATION DELEGUE SUPPLEANT COMMUNE DE CHAZILLY**

Le conseil communautaire prend acte de l'installation de monsieur Joël MASSON, 1er adjoint de la commune de CHAZILLY dans la fonction de délégué suppléant, suite à la démission de Monsieur Jean-Louis BOYER.

## **DELEGATIONS AU PRESIDENT - DECISIONS DU PRESIDENT**

A l'unanimité, le conseil communautaire donne acte au Président de son rapport sur les décisions prises par délégation entre le 30 août et le 4 octobre 2017 :

<b>2017-08-11-015</b>	Viabilisation en 2 lots parcelle commune de Pouilly-en-A. suite d'acquisition par la SARL Espace Auto	VRD Conseil Michel DESVIGNES 21410 STE MARIE SUR OUCHE	480,00 €	480,00 €
-----------------------	---	--	----------	----------

## **GEMAPI, INSTITUTION DE LA TAXE FACULTATIVE ET ADDITIONNELLE**

Suite à la prise de compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1er janvier 2018, considérant que le budget général de la communauté de communes ne permettra pas de couvrir les dépenses afférentes à cette nouvelle compétence,

à la majorité (2 voix contre, 0 abstention), le Conseil communautaire décide d'instituer la taxe GEMAPI à compter du 1er janvier 2018 avec par mesure dérogatoire un produit attendu voté courant janvier 2018.

## **VENTE DE PARCELLE, ZP 01 COMMUNE DE CREANCEY POUR PARTIE à CER FRANCE**

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de procéder à la division de la parcelle ZP 01 située sur la commune de CREANCEY afin de céder à CER France 2542 m<sup>2</sup>, sur la base de 50 000 € HT.

## **DÉFINITION DU MODE DE CALCUL DES INDEMNITÉS DE CONGÉS PAYÉS POUR LES CONTRATS DE DROIT PUBLIC**

L'article 5 du décret 88-145 du 15 février 1988 prévoit que « lorsque l'agent n'a pas pu bénéficier de tout ou partie de ses congés annuels, l'indemnité compensatrice est égale au 1/10ème de la rémunération totale brute perçue par l'agent lors de l'année en cours ».

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de valider le mode de calcul proposé concernant les indemnités de congés payés pour les contrats de droit public.

## **CHARGE DE MISSION TEPOS – TEPCV , EMPLOI A TEMPS COMPLET**

Madame Aglaé GUISSADO a été recrutée le 1er novembre 2016 en qualité de chargé de mission « TEPos TEPCV ». Il est rappelé que l'ADEME aide - pour 3 ans - au financement du contrat (70%) ainsi qu'aux dépenses de communication et de formation (75%) et aux dépenses d'équipement correspondantes (100%).

A la majorité (1 voix contre), le Conseil communautaire décide de maintenir madame GUISSADO dans sa mission jusqu'au 31 octobre 2019, décide donc de créer un poste de chargé de mission « TEPos TEPCV » à compter du 1er novembre 2017, dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, avec pour mission de suivre la feuille de route TEPos à développer sur les 47 communes de la communauté de communes de Pouilly en Auxois – Bligny sur Ouche, poursuivre la mise en œuvre du programme d'actions Tepos et son évaluation ainsi qu'assurer le pilotage du programme TEPCV,

## **DEFINITION DE LA LISTE DES EMPLOIS ET DES MISSIONS IMPLIQUANT LA REALISATION D'HEURES SUPPLEMENTAIRES ET DONNANT DROIT A UNE INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHVS)**

Suite à une réunion de mise au point le 12 septembre 2017 avec les services de la Direction Régionale des Finances Publiques et les services de la Trésorerie de Pouilly en Auxois,

à l'unanimité, le Conseil communautaire valide la liste proposée des emplois et missions impliquant des heures supplémentaires et donnant droit à une indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHVS)

## **SOLIDARITE ZONE CARAIRES, BUDGET PRINCIPAL**

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de contribuer à l'élan de solidarité pour les Antilles suite au passage de l'ouragan IRMA début septembre et de verser une subvention de 500 € au profit de la Croix Rouge.

## **CONVENTION D'AUTORISATION EN MATIERE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ENTRE LE CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUILLY EN AUXOIS – BLIGNY SUR OUCHE**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence de développement économique, le Président informe les membres du conseil présents que le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a créé une agence économique régionale avec pour mission de promouvoir, communiquer, prospecter, participer au développement et à l'innovation et assurer un service d'ingénierie économique pour les EPCI. D'autre part, l'adhésion à cette agence permettra aux entreprises désireuses de s'implanter sur le territoire de prétendre à une aide régionale. L'aide de la région interviendra en complément de l'aide de la Communauté de communes soit une avance remboursable, d'un montant égal à 5% de l'investissement HT éligible et plafonné à 50 000€. Les conditions de cette aide sont :

- Taux à 0%,
- Remboursable sur 60 mois maximum,
- Possibilité de différer le début de remboursement de 12 mois

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de valider les conditions d'accompagnement des porteurs de projets, d'autoriser le Président à signer la convention et le règlement intérieur, en partenariat avec le Conseil régional pour le soutien en matière d'immobilier d'entreprise.

### **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU COMMUNE DE BLIGNY SUR OUCHE, AVIS**

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'émettre un avis favorable au projet de modification simplifiée du PLU de Bligny sur Ouche (conduisant à autoriser les toitures terrasses de tous types de matériaux dans les zones UA, UB, UC et 1AU).

### **OUVERTURE DOMINICALE DU COMMERCE MAXIMARCHE À BLIGNY SUR OUCHE**

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'émettre un avis favorable au projet d'arrêté de monsieur le Maire de Bligny-sur-Ouche qui par dérogation au repos dominical accorde un nombre de dimanches travaillés de 12 en 2018 au magasin Maximarché situé route d'Ecuitigny à Bligny s/O.

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE À L'INVESTISSEMENT, ALSH DE POUILLY**

Projet investissement accueil de loisirs « Les Lutins Malins » – à Pouilly en Auxois portant sur :

- \*Travaux de remise en état de la peinture en salle polyvalente et hall
- \*Acquisition de matériel tables élévatrices pour la restauration de tous les enfants
- \* Installation d'un totem de signalisation de la maison des enfants et des services
- \*Acquisition de matériel pour des jardinières
- \*Acquisition de jeux

Avec la clé de répartition financière suivante

58,1%	Multi accueil
8,5%	Relais petite enfance
33,4%	ALSH

Soit un montant de dépenses HT :	3 468,92 €
Subventions sollicitées :	2 775,13 €
Fonds propres :	693,79 €

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT ET LA RENOVATION POUR LE MULTIACCUEIL ET LES RELAIS DE PETITE ENFANCE**

Projet investissement multi accueil « Le Millepatte » –relais petite enfance à Pouilly en Auxois et rénovation du bâtiment maison des enfants portant sur :

- \*Investissement sèche-linge
- \*Travaux de remise en état de la peinture en façade en salle polyvalente et hall
- \*Installation d'un store banne
- \*Pose d'un adhésif
- \*Installation d'une barrière extérieure de sécurité
- \*Pose d'un gazon synthétique
- \*Installation d'un totem de signalisation de la maison des enfants et des services
- \*Acquisition de matériel tables élévatrices pour la restauration de tous les enfants
- \*Acquisition de matériel pour des jardinières
- \*Acquisition de petit matériel de puériculture et jeux.

Clés de répartition ci-dessus.

Soit un montant de dépenses de HT :	23851,60 €
Subventions sollicitées :	19081,28 €
Fonds libres :	4 770,32 €

Relais petite enfance Blignys/O. : sol

Soit un montant de dépenses de HT :	3 098,00 €
Subventions sollicitées :	1 239,00 €
Fonds libres :	1 818,00 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de déposer les demandes d'aide financière correspondant.

### EXONERATION TEOM ET FORFAIT REDEVANCE SPECIALE OMR – 2018

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III.1 du CGI, les locaux à usages industriel et les locaux commerciaux pour l'année d'imposition 2018 et de leur appliquer une Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), à savoir:

Locaux concernés	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse de l'exploitant	Forfait REOM
<b>ATAC supermarché</b>	FINAMUR	SAS TRUCHOT ALIMENTATION	2 625,00 €
8 rue du sergent Mazeau	1-3 rue du pasteur de Boulogne	8 rue du sergent Mazeau	
21320 POUILLY EN AUXOIS	92861 ISSY LES MOULINEAUX cedex 9	21320 POUILLY EN AUXOIS	
<b>Camping du lac de Panthier</b>	Mr Michel LEFEUVRE	Mr David PLET	5 775,00 €
1 chemin du lac	Aérodrome	1 chemin du lac	
21320 VANDENESSE EN AUXOIS	33	21320 VANDENESSE EN AUXOIS	
<b>Carrefour Contact</b>	SARL FAIVRET DECAILLY	SARL FAIVRET DECAILLY	1 155,00 €
ZA le Pré Raby	ZA le Pré Raby	ZA le Pré Raby	
21320 CREANCEY	21320 CREANCEY	21320 CREANCEY	
<b>Château SAINTE SABINE</b>	SARL CHATEAU DE SAINTE SABINE	SARL CHATEAU DE SAINTE SABINE	2 100,00 €
RD 970	Mr Jean-Louis BOTTIGLIERO	Mr Jean-Louis BOTTIGLIERO	
21320 SAINTE SABINE	RD 970	RD 970	
	21320 SAINTE SABINE	21320 SAINTE SABINE	
<b>COURTE PAILLE</b>	Mr ORSAY	SERARE COURTE PAILLE	4 410,00 €
Portes de Bourgogne		Portes de Bourgogne	
21320 CREANCEY		21320 CREANCEY	
<b>IBIS Budget Hôtels</b>	GIH POUILLY	GIH POUILLY	1 365,00 €
40 avenue Georges Besse	CFH	CFH	
21320 CREANCEY	46 avenue Franklin Roosevelt	46 avenue Franklin Roosevelt	
	77210 AVON	77210 AVON	

<b>Garage JEANNIN SARL</b>	NATIXIS LEASE - Cicobail	SARL Garage JEANNIN	787,50 €
Le Seuil – rond point A6	4 place de la Coupole	Le Seuil – rond point A6	
21320 POUILLY EN AUXOIS	94676 CHARENTON LE PONT Cedex	21320 POUILLY EN AUXOIS	
<b>Garage MF PEUGEOT</b>	Mr Jean-Claude POISOT	Mrs Maxime et Fabien FAILLY	787,50 €
107 av. du Général de Gaulle	21320 THOISY LE DESERT	107 av. du Général de Gaulle	
21320 POUILLY EN AUXOIS		21320 POUILLY EN AUXOIS	
<b>EHPAD « les Arcades »</b>		EHPAD « les Arcades »	5 985,00 €
32 avenue du Général de Gaulle		Rue Ponsard	
21320 POUILLY EN AUXOIS		21320 POUILLY EN AUXOIS	
<b>SHME Hôtel du Val Vert</b>	SHME Hôtel du Val Vert	SHME Hôtel du Val Vert	1 050,00 €
10 Portes de Bourgogne	10 Portes de Bourgogne	10 Portes de Bourgogne	
21320 CREANCEY	21320 CREANCEY	21320 CREANCEY	
<b>Station AVIA</b>	THEVENIN ETDUCROIT AUTOROUTES	SARL MAROLLEAU	4 200,00 €
Les Lochères	67 rue de Besançon	Aire du Chien Blanc	
Autoroute A6 – BP 14	BP 189	Autoroute A6 – BP 14	
21320 EGUILLY	25303 PONTARLIER cedex	21320 EGUILLY	
<b>Logement « les Myosotis »</b>	ORVITIS	Résidence les Myosotis	2 100,00 €
1 rue de la Messe	BP 90104	1 rue de la Messe	
21320 POUILLY EN AUXOIS	21001 DIJON cedex	21320 POUILLY EN AUXOIS	
<b>Gendarmerie d'autoroute</b>	Gendarmerie d'autoroute	Gendarmerie d'autoroute	0,00 €
District de Pouilly	District de Pouilly	District de Pouilly	
rue 19 Mars 1962	rue 19 Mars 1962	rue 19 Mars 1962	
21320 POUILLY EN AUXOIS	21320 POUILLY EN AUXOIS	21320 POUILLY EN AUXOIS	
<b>Leader Price</b>			2 625,00 €
Avenue Georges Besse			
21320 CREANCEY			
<b>Hôtel-restaurant du château de Chailly</b>	Mike SATA Projet	CHAILLY RESORT	3 675,00 €
21320 CHAILLY SUR ARMANCON	BP 10	CHATEAU DE CHAILLY	
	21320 POUILLY EN AUXOIS	21320 CHAILLY SUR ARMANCON	
<b>Hôtel-restaurant du Commerce</b>			2 100,00 €
Place Pierre et Marie Curie			
21320 POUILLY EN AUXOIS			
<b>Pâtisserie LÉTERTRE</b>			682,00 €
5 rue de la République			
21320 POUILLY EN AUXOIS			
<b>IME de Villeneuve</b>			1 575,00 €
Château de Villeneuve			
21320 ESSEY			
<b>Cours Saint Dominique</b>	Association Ecole Saint Dominique	Assoc. Ecole Saint Dominique	840,00 €
Rue de Velard	1 rue de Velard	1 rue de Velard	
21320 POUILLY EN AUXOIS	21320 POUILLY EN AUXOIS	21320 POUILLY EN AUXOIS	
<b>Mc Donald's</b>	Mc Donald's France Services	Pouilly Restauration	7 350,00 €
Le Seuil	1, Rue Gustave Eiffel	16 Place Madeleine	
21320 POUILLY EN AUXOIS	78045 GUYANCOURT	21200 BEAUNE	
<b>Magasin GIFL</b>	SCI Promenade des Ecureuils	POLIGNY-DIFFUSION SERVICE	0,00 €
63 Av. du Général de Gaulle	83 du Général de Gaulle	83 du Général de Gaulle	
21320 POUILLY EN AUXOIS	21320 POUILLY EN AUXOIS	21320 POUILLY EN AUXOIS	
<b>SARL Les Laviers de Bourgogne</b>	SCI LT 2I	Mr Laurent TUCCINARDI	0,00 €
9001 Chemin de Pré-Cot	32 rue de Verdun	Chemin de Pré-Cot	
21320 CREANCEY	74940 ANNECY-LE-VIEUX	21320 CREANCEY	
<b>SARL Pierres Mureuses de Bourgogne</b>	SCI LT 2I	Mr Laurent TUCCINARDI	0,00 €
Chemin de Pré-Cot	32 rue de Verdun	Chemin de Pré-Cot	
21320 CREANCEY	74940 ANNECY-LE-VIEUX	21320 CREANCEY	
<b>Collège André Lallemant</b>	Conseil départemental Côte d'Or	Conseil départemental Côte d'Or	868,00 €
Route de Bellénot	Hôtel du Département	Hôtel du Département	
21320 POUILLY EN AUXOIS	53 bis rue de la Préfecture	53 bis rue de la Préfecture	
	21000 DIJON	21000 DIJON	

<b>Collège Jean Lacaille</b>	Conseil départemental Côte d'Or	Conseil départemental Côte d'Or	312,00 €
3 place Cordiers	Hôtel du Département	Hôtel du Département	
21360 BLIGNY SUR OUCHE	53 bis rue de la Préfecture	53 bis rue de la Préfecture	
	21000 DIJON	21000 DIJON	
<b>Camping de Bligny sur Ouche</b>			793,00 €
21360 BLIGNY SUR OUCHE			
<b>Restaurant le Caryméjor</b>			793,00 €
21360 CRUGEY			
<b>Colonie de Crépey</b>			1 100,00 €
<b>VNF</b>			500,00 €
<b>Auberge des Sources</b>			793,00 €
21360 LUSIGNY SUR OUCHE			
<b>Dépôt centre routier départemental</b>			1 100,00 €
21360 LUSIGNY SUR OUCHE			
<b>Hôtel restaurant du Val d'Ouche</b>			1 100,00 €
21360 BLIGNY SUR OUCHE			
<b>Mairie du Chef-lieu</b>			1 100,00 €
21360 BLIGNY SUR OUCHE			
<b>Abbaye de la Bussière sur Ouche</b>			9 400,00 €
21360 LA BUSSIÈRE SUR OUCHE			
<b>Maison de retraite</b>			6 040,00 €
21360 BLIGNY SUR OUCHE			
<b>Maximarché</b>			3 000,00 €
21360 BLIGNY SUR OUCHE			
<b>Musée des vieux outils/Musée Papotte</b>			
21360 BLIGNY SUR OUCHE			

Et d'appliquer aux 47 communes du territoire ainsi que les administrations suivantes, un forfait de 100€ :

La Poste (Pouilly et Bligny)  
Gendarmerie (Pouilly et Bligny)  
Le Centre des finances publiques  
Le Centre Social  
Le circuit de l'Auxois Sud  
L'aérodrome  
Maison de l'Enfance

Maison de Pays  
SIVOS de l'Ouche  
SIVOS de Bligny sur Ouche  
Ecoles,  
Maison de Services au Public de Bligny sur Ouche  
Gymnase (Pouilly et Bligny)

### **MODIFICATION DU PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SUD-OUEST DE LA COTE D'OR RETRAIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD**

A l'unanimité, le Conseil communautaire donne un avis favorable à la demande présentée par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud relative à son retrait du syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés du sud-ouest de la Côte d'or à compter du 1er janvier 2018 (pour adhérer au SMET 71) et décide d'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Sud-Ouest de la Côte d'or correspondant.

### **CONVENTIONS DE REPRISE DES D3E ISSUES DU CIRCUIT INTERCOMMUNAL AVEC ECO-SYSTEMES ET OCAD3E**

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer la convention avec ECO SYSTEMES, éco-organisme agréé et avec OCAD3E portant sur les modalités administratives et financières.

### **CONVENTIONS DE REPRISE DES LAMPES USAGEES ISSUES DU CIRCUIT INTERCOMMUNAL AVEC RECYLUM ET OCAD3E**

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer la convention avec RECYLUM, éco-organisme agréé portant sur le traitement et le recyclage des lampes usagées et avec OCAD3E portant sur les modalités administratives et financières.

## **SIGNATURE ELECTRONIQUE LES ACTES JURIDIQUES RELATIFS À LA PERCEPTION D'UN SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DES COÛTS LIÉS À LA COLLECTE, À LA VALORISATION ET À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS PAPIERS (CITEO)**

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer électroniquement tout acte juridique (convention, contrat, avenant...) permettant à la Communauté de communes POUILLY EN AUXOIS – BLIGNY SUR OUCHE de percevoir le soutien financier prévu pour les déchets papiers collectés et traités en 2016.

### **ACTION N°13 TEPCV**

#### **FONDS LOCAL DE FINANCEMENT DE LA RENOVATION ENERGETIQUE**

Le Président rappelle la fusion des EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la décision prise de rejoindre le Pays Beaunois au sein duquel une plateforme d'appui à la rénovation de l'habitat privé est mise en œuvre : le Pôle Rénovation Conseil.

Le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois est un espace d'accueil, d'information et d'orientation permettant de répondre à toute question relative aux problématiques de la rénovation. Il s'agit d'une porte d'entrée unique pour les propriétaires afin de les aider à concrétiser leurs projets de travaux avec des conseils techniques et personnalisés offrant un service d'information complet, de proximité, gratuit et indépendant.

Dans le cadre de l'appel à projets TEPCV 2<sup>ème</sup> phase, la communauté de communes de Bligny sur Ouche avait prévu une enveloppe financière de 56 120 € (avec un soutien de l'Etat pour 50%) afin de permettre l'accompagnement financier des particuliers à hauteur de 25% du montant TTC des travaux, plafonné par opération à 5 000 € en rénovation globale BBC et 2 500 € en rénovation BBC par étapes avec obligation de réaliser un bouquet de 2 travaux respectant des performances énergétiques minimales. Cette enveloppe financière permet donc de financer 18 projets, soit 4 opérations en rénovation globale BBC et 14 opérations en rénovation BBC par étapes. Aide cumulable avec les aides de l'Etat : crédit d'impôt transition énergétique ou Eco-prêt. Crédits nécessaires inscrits au budget principal 2017, article 204111.

A l'unanimité, le Conseil communautaire

- prend acte que le périmètre des aides financières attribuées aux particuliers est étendu à l'ensemble du territoire communautaire,
- rappelle que l'ensemble des habitants peuvent prendre contact avec le Pôle Rénovation Conseil du Pays beaunois (03 80 24 55 60) pour toutes questions relatives à la rénovation,

#### **AFFAIRE CHODRON DE COURCEL / COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Conseil communautaire est informé du jugement rendu le 30 juin 2017 par le Tribunal administratif de Dijon.

#### **AVENANT CONTRAT DE TRAVAIL DE VALERIE LETERRIER EPOUSE DELHAYE**

A l'unanimité, le Conseil communautaire accepte l'avenant au CDI de madame Valérie DELHAYE (Maison de pays) portant sa durée de travail à 32 heures hebdomadaires,

#### **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CAP CANAL**

A l'unanimité, le Conseil communautaire confirme l'inscription de la participation de la Communauté de Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche pour 63 000 € à l'Office de tourisme – Cap Canal.

#### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET SCE**

Au vu de l'augmentation des prestations du service, à l'unanimité, le Conseil communautaire vote la décision modificative proposée.

#### **INFORMATIONS**

Le conseil communautaire est invité à noter

- que la communauté de communes s'est portée candidate pour accueillir des exécutions de TIG
- que madame Claire LEGRAND prendra la direction des services à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- que les membres des commissions des marchés seront réunis le 2 novembre à 17 heures
- que le prochain conseil se tiendra le mardi 7 novembre.

Vu, pour affichage,  
Le 12 octobre 2017,  
Le Président,

Yves COURTOT

